

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2009-11-5-3

Service consulté

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU DENEIGEMENT DES SITES DE SKI

Résumé : *le présent rapport a pour objet de fixer la participation départementale en faveur de chaque collectivité locale ayant assuré le déneigement des sites de ski pendant la saison hivernale 2008/2009.*

Le montant total de la participation s'élève à 75 969,75 €

A la suite de modifications, il y a plusieurs saisons, dans l'organisation des services de la DDE, les collectivités maîtres d'ouvrage ont été amenées à assurer directement, avec l'aide financière du Département, le déneigement de certaines voies d'accès et parkings des stations de ski situés hors du domaine départemental. Votre Assemblée avait été informée de cette prise de position et avait décidé de participer aux dépenses réelles engagées par les collectivités concernées.

La participation du Département a été fixée à hauteur de 50 % du coût réel du déneigement pris en compte au vu des factures acquittées par le maître d'ouvrage.

Les éléments retenus concernent les parkings et les voies communales donnant directement accès aux sites de ski situés hors du domaine public départemental et dont le déneigement est assuré par la collectivité territoriale concernée :

- Site du Lac Blanc : parkings du Calvaire ainsi que les parkings du Vallon et la route communale d'accès au Vallon, déneigés par le Syndicat mixte du Lac Blanc ;
- Site du Schnepfenried : parkings du Schnepfenried, déneigés par le Syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges ;
- Site du Tanet : parkings du Tanet et la route communale d'accès, déneigés par le Syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges ;
- Site du Gaschney : parkings du Gaschney déneigés par le Syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges ;
- Site du Markstein : parkings du Markstein et la route communale d'accès à la Chapelle déneigés par le Syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon ;

- Site du Frenz : route communale d'accès dont le déneigement est pris en charge par la commune de Kruth ;
- Site du Schlumpf : route communale d'accès dont le déneigement est pris en charge par la commune de Dolleren.

Pour la saison hivernale 2008/2009, la totalité des charges de déneigement s'élève à 151 939,49 €. Ce montant est la conséquence d'un enneigement exceptionnel de l'hiver sur une longue durée. Une participation à hauteur de 50 % des dépenses réelles est sollicitée, soit 75 969,75 €. Le solde est assuré par les collectivités concernées, syndicats mixtes et communes.

Le tableau annexé au présent rapport donne le détail des différentes prestations mises en œuvre ainsi que les dépenses engagées par site.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- ❖ fixer le montant de la participation exceptionnelle du Département au déneigement des zones situées hors domaine public départemental à 75 969,75 €, montant représentant 50 % des dépenses réelles des collectivités,
- ❖ imputer cette participation sur la section de fonctionnement sachant que 40 000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2009 et que des crédits complémentaires d'un montant de 35 971 € ont été demandés en DM2 sur l'opération générique 589 du programme F744. Ces crédits sont à répartir comme suit:
 - 61 269,31 € sur l'opération générique 589 du programme F744, chapitre 65, nature 6561, fonction 94,
 - 14 700,44 € sur l'opération générique 589 du programme F744, chapitre 65, nature 6568, fonction 94,
- ❖ verser la participation départementale comme suit :
 - Syndicat Mixte du site du Lac Blanc : 30 643,62 €
 - Syndicat Mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges : 22 492,15 €
 - Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon : 8 133,54 €
 - Commune de Kruth : 12 581,44 €
 - Commune de Dolleren : 2 119 €

ANNEXE

stations	Parties déneigées	maîtres d'ouvrage	Prestataires	Dépenses engagées TTC	Montant participation du Département
Lac Blanc	parkings Calvaire	Syndicat mixte du Lac Blanc	GRAVIERE DES ELBEN	2 007,21	1 003,60
	accès Vallon : de nov. à janv.		ALTER	47 222,27	23 611,13
	Parkings Vallon + accès Vallon de fév. à avril		LAC BLANC TONIQUE Le Bonhomme	11 600,12	5 800,06
			DDE fourniture de sel de déneigement	457,63	228,82
			total Syndicat mixte du Lac Blanc	61 287,23	30 643,62
Tanet	Accès : 5km Parkings	Syndicat mixte Munster	J. FRITSCH Muhlbach	29 712,01	14 856,00
			ROCK (sel de déneigement) Mulhouse	3 126,53	1 563,27
			Total Tanet	32 838,54	16 419,27
Gaschney	parkings	Syndicat mixte Munster	J. FRITSCH Muhlbach	6 919,23	3 459,61
			ROCK (sel de déneigement) Mulhouse	728,10	364,05
			total Gaschney	7 647,33	3 823,66
Schnepfenried	parkings	Syndicat mixte Munster	J. FRITSCH Muhlbach	4 070,14	2 035,07
			ROCK (sel de déneigement) Mulhouse	428,29	214,14

			total Schnepfenried	4 498,43	2 249,21
			Total Syndicat mixte de Munster	44 984,30	22 492,15
Markstein	Parkings + accès chapelle	Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon	SCHMITT SERVICES Rouffach	16 267,08	8 133,54
			total Syndicat mixte du Markstein	16 267,08	8 133,54
Frenz	Accès au site	Commune de Kruth	PARC DEPARTEMENTAL Subdivision de Thann	4 905,60	2 452,80
			DEBARDAGE FISCHER Kruth	764,24	382,12
			NACHBAUR ET FILS Kruth	19 493,04	9 746,52
			Total Commune de Kruth	25 162,88	12 581,44
Schlumpf	Déneigement accès site	Commune de Dolleren	ILLTIS Pierre et Fils Sewen	3 700,00	1 850,00
			WOLFERSPERGER Burnhaupt le Haut	538,00	269,00
			Total Commune de Dolleren	4 238,00	2 119,00
MONTANT TOTAL				151 939,49	75 969,75

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER